

## Stagiaire à n'importe quel prix

GWENAËLLE REYT, Date: Jeudi, 03 août @ 00:00:00

Sujet Régions

### **FORMATION - Le statut de stagiaire, non rémunéré, n'offre de loin pas que des avantages. Le jeune doit jongler entre différentes activités pour vivre et accumuler de l'expérience.**

Le stage semble être perçu comme un passage obligé pour les jeunes diplômés universitaires. Selon le Guide du stage distribué par l'université de Lausanne (Unil), il est «un tremplin essentiel pour passer à l'emploi» et «constitue toujours un élément déterminant dans le CV d'un gradué». Le phénomène a pris une telle ampleur que pas moins de 42,1% des jeunes diplômés de l'Unil en 1999 ont eu comme premier statut celui de stagiaire. C'est ce qu'indique l'enquête menée par l'Unil sur le devenir de ses diplômés pour les facultés des lettres, sciences sociales et politiques, sciences et sciences criminelles. Les étudiants de sciences sociales et politiques sont les plus concernés, avec 57% de stagiaires au sortir des études.

Malgré ce pourcentage élevé, Photisone Vanvilay, responsable Unistages et contact entreprise de l'Unil, conteste l'idée de généralisation du statut de stagiaire comme premier statut professionnel: «Il ne faut pas croire que le nombre de stagiaires est en constante augmentation et que cela remplace des emplois fixes. C'est un mythe qui est renforcé par ce qui se passe dans les pays voisins, mais en Suisse nous n'avons pas la même conjoncture. Pour l'ensemble du pays, le chiffre reste stable depuis 1991: entre 10 et 15% des jeunes sont stagiaires un an après leur diplôme.»

### **Statut légal inexistant**

Pourtant, certains soupçonnent les patrons de profiter de cette situation. «J'ai l'impression que certains ne payent pas les stagiaires sous prétexte qu'ils sont là pour apprendre, alors que très vite ils font le même travail que les autres employés», explique Jean-Christophe Schwaab, secrétaire à la jeunesse du syndicat Unia. «De plus, le statut de stagiaire n'existe pas au niveau légal, c'est une jungle totale. N'importe quelle entreprise peut employer n'importe qui pour faire n'importe quoi, sous prétexte d'un stage.»

Cette expérience professionnelle n'est donc pas toujours synonyme de bonnes conditions de travail. Il est possible, dans le pire des cas, qu'un jeune diplômé travaille plusieurs mois à temps plein, gratuitement et sans être assuré contre les accidents. Parfois, le lieu de stage est dans une autre ville et les frais de déplacement sont aussi à la charge du stagiaire.

Tout le monde ne peut donc pas faire un stage. Il ne sera accessible qu'à ceux qui ont les moyens ou un soutien financier extérieur. Il y a là un problème d'inégalité d'accès des jeunes à cette porte d'entrée dans le monde professionnel. Quant aux diplômés qui n'ont pas le choix et qui doivent tout de même faire un stage, ils auront un job d'étudiant en parallèle pour gagner un peu d'argent. Cependant, cette activité professionnelle compte rarement dans un CV et ne permet pas de s'investir pleinement dans le domaine voulu.

### **Qualités peu reconnues**

Une majorité des jeunes diplômés des universités suisses sont des gens qualifiés: 78% d'entre eux ont exercé une activité rémunérée pendant leurs études, révèle l'OFS. Pourtant, certains professionnels ne reconnaissent pas ces qualités et considèrent les stagiaires comme les uniques bénéficiaires. «Il ne faut pas dire qu'ils sont de la main d'oeuvre bon marché, affirme Thérèse de Meuron, adjointe au chef du service de l'emploi pour le canton de Vaud. Ils ont la chance de se faire une expérience parce que ça coûte cher et ça prend du temps de former un stagiaire pour qu'il soit efficace.»

Hormis le fait qu'ils ne soient pas vraiment reconnus, les stagiaires doivent faire face à d'autres effets négatifs: «Ils subissent une pression perverse, car il arrive que l'employeur leur fasse miroiter un contrat fixe à la fin du stage, constate Jean-Christophe Schwaab. Le jeune doit donc être motivé s'il veut être embauché, même s'il n'est pas payé pendant plusieurs mois.» De plus, la succession de stages peut devenir un handicap plutôt qu'un atout: «Un employeur peut renoncer à engager une personne qui a accumulé plusieurs stages sous prétexte que cette dernière n'a pas de vraie expérience professionnelle, poursuit Jean-Christophe Swaab. Si elle n'a pas été engagée avant, c'est que cette personne n'est pas fiable.» I

## **«Une opportunité qui ne se refuse pas»**

Les grandes organisations internationales proposent des places de stage très convoitées par les diplômés. Ceux-ci, s'ils correspondent au profil recherché, travailleront gratuitement de un à six mois. De plus, le temps plein est souvent obligatoire et les frais de déplacement comme d'assurance sont à la charge du stagiaire. Les personnes qui ont accès à ce genre de stage acceptent ces conditions, car «c'est une opportunité qui ne se refuse pas», explique cette jeune femme licenciée en sciences sociales depuis quelques années. Elle voulait travailler dans le domaine des relations internationales et elle a mis toutes les chances de son côté pour décrocher un stage dans une organisation internationale à Genève.

«J'ai eu la chance de remplacer une employée malade, raconte-t-elle. Ce poste était plus intéressant qu'un stage classique, car j'avais des responsabilités.» Au terme de trois mois de travail non payé, cette jeune femme a eu la possibilité de passer un test d'aptitudes pour un poste de remplacement. Elle a réussi toutes les épreuves, mais elle n'a pas encore eu de travail. Consciente de la précarité de la situation, elle espère tout de même: «Il n'ont pas eu besoin de moi en juillet, peut-être qu'ils m'appelleront en août. Je sais que c'est instable, mais c'est vraiment ce que j'ai envie de faire et je n'arrive pas à postuler ailleurs de peur de manquer cette occasion.» En attendant une opportunité, elle cumule les petits boulots qui lui permettent de vivre au quotidien, mais ne lui donnent aucune expérience reconnue dans le domaine convoité.

---

### Stage ou chômage?

Un étudiant qui sort de l'université et qui s'inscrit directement au chômage touche, dans le canton de Vaud, une somme forfaitaire de 2656 francs par mois pendant environ une année. Chaque jeune qui n'a pas de travail à la fin de ses études a droit à ces indemnités. Cependant, il arrive que certains y renoncent et décident de faire un ou plusieurs stages en vue de trouver un emploi fixe.

En cas d'échec dans sa recherche d'emploi, le jeune peut tout de même s'inscrire au chômage. Mais attention, si le stage a dépassé douze mois, ses indemnités ne seront plus forfaitaires. Elles seront calculées sur une base de 70 ou 80 % du salaire moyen gagné pendant la dernière année. «Cela mène à des situations qui sont un peu absurdes si le stage n'est pas payé ou défrayé», admet Thérèse de Meuron.

Non seulement les jeunes acceptent de travailler pour un faible salaire en espérant accéder à un emploi mais, si cela ne marche pas, ils risquent d'être pénalisés dans leur droit au chômage. C'est le cas de cette autre jeune femme, qui se voit dans l'impossibilité de poursuivre son stage. Elle est stagiaire depuis huit mois dans une ONG qui ne pourra pas lui offrir de poste par la suite. «Par précaution, je me suis renseignée sur mes droits au chômage, explique-t-elle. On me conseille fortement d'arrêter mon stage plus tôt que prévu, car je risque d'avoir des indemnités insuffisantes.»

Licenciée en sciences sociales depuis octobre 2005, elle touche en tant que stagiaire 1500 francs par mois à temps plein pour un poste qui demande des responsabilités. «Je voulais continuer deux ou trois mois de plus pour boucler mes dossiers et acquérir encore de l'expérience. Ça ne sera pas possible, car je ne peux pas prendre le risque de me retrouver sans emploi avec des indemnités de chômage qui ne me permettent pas de vivre», conclut-elle. GRT

Cet article provient de Le Courrier  
<http://www.lecourrier.ch/>

L'URL de cet article est :  
<http://www.lecourrier.ch/modules.php?op=modload&name=NewsPaper&file=article&sid=41904>